



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et  
Finances

Affaire suivie par : C. DOUCHET  
Poste: 71.62

**2012-CG-2-3528**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 25 mai 2012

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
COLLÈGE LES PRÈS A MONTIGNY LE BRETONNEUX  
RÉFECTION DE L'ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS,  
DU CÂBLAGE INFORMATIQUE, DES FAUX-PLAFONDS.  
MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DU COLLÈGE**

Politique sectorielle :  
Secteur d'intervention :  
Programme :

**Enseignement  
Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré  
Collèges publics  
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)**

Montant actualisé :  
Montant affecté :  
Reste à affecter :  
Montant réservé pour ce rapport :

2007P013E01 (APD)	
AP	CP2012
560 000 000 €	19 065 000 €
140 850 403 €	16 525 480 €
419 149 597 €	2 539 520 €
1 720 000 €	20 000 €

Travaux de réfection de l'électricité courants forts, du câblage informatique et des faux-plafonds ainsi que de mise en conformité de l'accessibilité des locaux du collège Les Prés à Montigny-le-Bretonneux.

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de travaux au collège Les Prés à Montigny-le-Bretonneux, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**OPERATION NOUVELLE**

<b>Opération :</b>	<b>2007P013O098T02</b>
	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
	Collège Les Prés
	Réfection de l'électricité courant fort, du câblage informatique, des faux-plafonds.
	Mise en conformité de l'accessibilité du collège

**Enveloppe financière € TTC**

Montant des travaux :	1 368 200
Date de valeur :	Février 2012
Maîtrise d'œuvre :	180 300
Services au maître d'ouvrage :	30 400
Aléas :	68 400
Révisions :	72 700
Total opération :	<u>1 720 000</u>

**Calendrier**

Notification maîtrise d'œuvre :	Juin 2012
Remise Avant Projet :	Août 2012
Notification travaux :	Février 2013
Livraison :	Septembre 2014

**Echéancier en € TTC**

2012	20 000
2013	800 000
2014	800 000
2015	100 000

Le collège a été construit en 1987 avec une capacité d'accueil de 600 élèves.

Des travaux de restructuration de la demi-pension et de remplacement de l'alarme incendie ont été réalisés en 2010.

Aujourd'hui, il présente plusieurs installations techniques défectueuses, obsolètes ou inadaptées du fait de leur vétusté et d'autres non conformes à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

**Installations vétustes**

Les armoires électriques et la distribution sont d'origine, il convient de refaire l'installation électrique de courants forts avec le remplacement des éclairages ce qui permettra de respecter le niveau d'éclairage réglementaire et de réaliser des économies d'énergie.

Concernant l'installation électrique de courant faible, il s'avère que le câblage informatique, d'une part et le système de vidéosurveillance, d'autre part sont anciens et nécessitent une modernisation. Il est ainsi préconisé de revoir l'infrastructure du câblage informatique avec renforcement du pré-câblage et climatisation du local « courant faible » et de remplacer complètement le système de vidéosurveillance avec installation d'un enregistreur d'images.

Les faux-plafonds des derniers niveaux sont déformés et tachés par la présence de fouines dans les combles de la toiture en bacs acier sur charpente bois, il convient donc de les reprendre ainsi que les autres niveaux, dans le cadre de la réfection de l'électricité et des éclairages encastrés.

Le mode de chauffage de l'établissement était, à sa construction, à air chaud double flux par un système d'hydro-accumulations à énergie électrique. Après quelques années de fonctionnement, il a été remplacé par un système classique au gaz. Les chaudières datant de 1993 présentent des signes de faiblesse. Il convient de les remplacer et de profiter de la réfection électrique et des faux-plafonds pour déposer toutes les gaines conservées lors de la modification du mode de chauffage et ainsi s'assurer que les conduits aérauliques ont été rebouchés par des éléments d'un degré coupe-feu adapté aux parois traversées (planchers et zone de compartimentage).

Les menuiseries extérieures du logement de la gardienne et des deux logements de fonction du bâtiment isolé, en aluminium, ne sont plus étanches. Il est donc proposé de remplacer les châssis des logements de fonction ainsi que les châssis de désenfumage de la circulation du 2<sup>ème</sup> étage et de ventilation du hall d'entrée du collège.

#### Installations non conformes à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées, tous types de handicaps

L'ascenseur de l'établissement, d'origine, est vétuste et doit être mis en conformité avec la loi Robien et notamment le décret n°2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et adapté pour l'accessibilité des personnes handicapées (absence de commande et signalisation sonore et visuelle). Il est donc préconisé de le remplacer.

L'infirmerie ne dispose pas de sanitaires adaptés aux personnes handicapées. Il en est de même pour les sanitaires situés aux étages. Il convient donc de les transformer pour les rendre accessibles aux personnes handicapées et pour récupérer de la surface afin de créer des locaux de ménage.

Les trois escaliers et les emmarchements du hall sont à mettre en conformité avec la réglementation par la mise en place de mains courantes, de revêtement « éveillé de vigilance », de contremarches et nez de marche contrastés.

Le point accueil n'est pas fonctionnel et comporte une rampe non réglementaire. Une main-courante sera donc posée et une dérogation sollicitée ainsi que pour les circulations dont la largeur n'est pas suffisante.

Les salles de sciences possèdent des estrades en béton qu'il convient de rendre accessibles par l'installation de rampes.